

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-03-13d-00469 Référence de la demande : n°2018-00469-011-001

Dénomination du projet : Parc Photovoltaïque Arandon

Lieu des opérations : -Département : Isère -Commune(s) : 38510 - Arandon.

Bénéficiaire : - Kronos Solar

MOTIVATION ou CONDITIONS

Ce dossier est très bien structuré et répond convenablement aux différentes interrogations liées à la démarche Eviter-Réduire-Compenser.

Il présente l'avantage d'être concis et d'une lecture agréable, ce qui facilite la compréhension du cheminement conduisant le pétitionnaire à cet aménagement. Par ailleurs, les réponses du maître d'ouvrage au service instructeur dans un rapport particulier sont très satisfaisantes, et rassurantes sur la qualité de la prise en compte des espèces protégées dans cet aménagement.

Ce projet de 15 hectares au total, impacte des prairies sur lesquelles l'enjeu majeur est la reproduction d'une colonie de Cistudes d'Europe, espèce bénéficiant d'un PNA, et d'espèces liées à des habitats semi bocagers prairiaux où nichent Pie-Grièches écorcheurs, Alouette lulu, Epervier d'Europe, passereaux des milieux semi-ouverts, chiroptères et batraciens...

Côté inventaires, rien à signaler sur la flore protégée, si ce n'est la Grande Naïade au sein de l'unique mare du site.

La mesure d'évitement (3 ha) permet d'écarter la Grande Naïade, ainsi que les zones de ponte de la cistude et le corridor les liant au lac de Passin.

Les mesures de réduction permettent d'envisager une gestion extensive du parc photovoltaïque par une fauche extensive tardive, voire un pâturage par des ovins.

Des mesures compensatoires sont prévues ex-situ sur 21,6 hectares sur des milieux ouverts bocagers de même type que ceux impactés, avec plantations de 700 ml de haies.

En conséquence le CNPN émet un avis favorable à la demande de dérogation sans réserves sinon la prise en compte des remarques de la DREAL et la mise en œuvre complète des prescriptions du pétitionnaire.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 3 juin 2019

Signature :

